

**DECLARATION DE MADAME FATIME ISSA RAMADANE,**  
**MINISTRE CHARGE DES DROITS DE L'HOMME A LA 6<sup>eme</sup> SESSION**  
**DE L'ASSEMBLEE DES ETATS PARTIES**

New -york, 30 novembre au 14 décembre 2007.

Monsieur le Président du Bureau de l'Assemblée des Etats  
Parties au Statut de Rome ;

Distingués Délégué (es)  
Mesdames, Messieurs,

Permettez moi tout d'abord de m'acquitter de l'agréable devoir, au nom du Gouvernement de la République du Tchad et aussi de la délégation qui m'accompagne pour exprimer nos vifs remerciements et notre sincère, gratitude au Président de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome d'avoir bien voulu accepter nous inviter de participer à cette 6<sup>eme</sup> session.

Je tiens également à remercier le Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome pour tous les moyens qui ont été mobilisés en vue de nous permettre de travailler dans les conditions les meilleures.

Monsieur le Président,

Il convient de rappeler que le 20 octobre 1999, le Gouvernement de la République du Tchad a signé le Statut de Rome et a procédé à sa ratification le 02 octobre 2006, et depuis lors, mon pays, épris de justice est Etat Partie au Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale.

Aussi, faut-il le rappeler, suite à l'adoption de la résolution 1593 du Conseil de Sécurité le 31 mars 2005, le Tchad a-t-il autorisé l'établissement du Bureau de liaison de la Cour Pénale Internationale sur le territoire tchadien et, en particulier de

procéder à l'audition de réfugiés soudanais et éventuellement d'autres personnes touchées par le conflit du Darfour.

La Cour Pénale Internationale exerce avec satisfaction ses activités au Tchad et le Gouvernement de la République du Tchad à travers ma voix se félicite de ces excellentes relations de Coopération.

**Monsieur le Président ,**

La délégation tchadienne que je dirige n'entend pas se départir des questions inscrites à l'ordre du jour.

En effet, il n'est pas superflu de rappeler ici que l'Est de mon pays a connu une déstabilisation en raison de répercussions de la crise du Darfour. C'est le lieu ici de se féliciter des efforts inlassables des membres de la Cour qui ont bravé tous les obstacles pour accéder aux populations de Darfour victimes de cette crise.

Nous osons espérer que les crimes qui leur ont été injustement causés seront réparés. Jusqu'à ce qu'il y ait procès, la Cour peut toujours compter sur la coopération de mon Gouvernement.

Il n'est pas inutile de rappeler que la création du Ministère Chargé des Droits de l'Homme par mon Gouvernement prouve non seulement notre volonté de respecter les Droits de l'Homme mais également le souci de combattre l'impunité.

**Monsieur le Président,**

Voilà soulignée notre détermination à œuvrer pour le rayonnement de la Cour Pénale Internationale. Plein succès à nos travaux.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.